

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25\_169

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 28 octobre 2025

**OBJET : SUBVENTION AUX  
ENTREPRISES – FLEURISTE/POMPES  
FUNÈBRES PENA**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36  
Présents : 24  
Pouvoirs : 7  
Votants : 31

Résultat des votes :

Pour : 31  
Abstention : 0  
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Martine MACHON à Marylène GUIJARRO ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR ; Suzy REY à Anne LENFANT ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises (TPE) en complémentarité des dispositifs d'aides TPE existants,

**CONSIDÉRANT** le dossier de demande de subvention déposé par l'entreprise « Fleuriste/pompes funèbres PENA », située 12 place Aristide Briand 38380 Saint-Laurent-du-Pont, SIRET 479 554 727 00012, pour un montant d'investissement éligible de 23 101€ HT pour la refonte totale de la devanture et de l'enseigne du magasin.

**CONSIDÉRANT** le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 10% du montant des investissements plafonné à 50 000€ HT, soit une subvention de maximum de 2 310 €, permettant à l'entreprise de lever une subvention Région dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » à hauteur de 20% des investissements, soit une subvention régionale maximum de 4 620 €.

Il est rappelé que cette subvention relève du régime « de minimis ».

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission économie du 22/10/2025,

**CONSIDÉRANT** que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation de la subvention par la commission permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

**CONSIDÉRANT** que la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sera versée sur présentation de l'ensemble des factures acquittées correspondants aux dépenses présentées dans le dossier, après versement de la part Région ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

**Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :**

- **ACCEPTE** l'attribution à l'entreprise « Fleuriste/pompes funèbres PENA » d'une subvention de 2 310€ maximum, qui sera proratisée au vu des dépenses réellement réalisées et acquittées.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07/11/2025

La Présidente,  
Anne LENFANT.

